



# AVIS DE PROMULGATION

## DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

N° 116-2022

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, que le Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux numéro 116-2022 a été adopté avec modifications par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2022.

### Résumé du projet de règlement :

- Les principales valeurs de la municipalité énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont l'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, des employés de celle-ci et des citoyens, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.
- Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.
- Il est également question des règles de conduite et des interdictions, des conflits d'intérêts, et du mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions.

**Que** les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité.

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

**DONNÉ** à Lanoraie le 3 mars 2022.

---

Marc-André Maheu,  
directeur général et greffier-trésorier